Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 89 (1980)

Heft: 7

Artikel: Le volontariat dans la société d'aujourd'hui [suite et fin]

Autor: Meurant, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-683746

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le volontariat dans la société d'aujourd'hui

Jacques Meurant, directeur de l'institut Henry-Dunant (Genève) (Suite et fin)

III. Volontariat et développement

1. Diversification du travail volontaire

Nous nous sommes largement étendus sur le cas du volontaire, notamment de celui qui s'engage dans le travail social. Or, il n'y a plus de domaine exclusif du travail volontaire. L'éventail des activités s'est élargi du domaine social à ceux de l'éducation, de la formation, de l'assistance sanitaire, de l'information et de l'administration.

De même, le travail volontaire s'est réparti en catégories selon les fonctions: le travail individuel pour un service officiel ou en collaboration avec lui; le travail au sein d'organisations bénévoles traditionnelles, telles que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, complémentaires aux services officiels, le travail de groupes d'entraide mutuelle au bénéfice de catégories spécifiques de la population (les handicapés par exemple), enfin le travail effectué au sein même de la communauté et en collaboration avec elle pour, par exemple, améliorer le milieu naturel.

Quelle que soit la catégorie à laquelle appartient le volontaire – si tant est

A Varazze, des jeunes moniteurs volontaires partagent leurs vacances avec des enfants handicapés. Un moyen pour eux de rendre service et de s'enrichir sur le plan humain.



que l'on puisse délimiter avec précision des catégories – une chose est certaine: le travail volontaire dans la société d'aujourd'hui, sur le plan national comme sur le plan international, doit être au service du développement social de chaque pays et répondre aux besoins de la communauté. La Croix-Rouge nous en offre l'illustration.

2. Le rôle spécifique de la Croix-Rouge

a) Les voies nouvelles

La Croix-Rouge est une institution de secours volontaire; elle s'est créée sur la base du volontariat. La Conférence de 1863 a donné mandat à la Croix-Rouge de former du personnel médical volontaire pour l'allégement des souffrances sur le champ de bataille. Les Sociétés nationales sont des Sociétés de secours volontaires et sont expressément mentionnées comme telles dans les Conventions de Genève. Enfin, une des conditions fondamentales de reconnaissance pour une Société nationale est d'être dûment reconnue par son gouvernement légal comme Société de secours volontaire, auxiliaire des pouvoirs publics.

Le terme volontaire est donc le commun dénominateur à la Croix-Rouge, en tant qu'institution, aux Sociétés nationales qui la composent, à ses membres, groupes et individus qui agissent en son nom, en temps de conflits armés comme en temps de paix'.

Enfin, le caractère volontaire de la Croix-Rouge est un moyen de mettre en pratique le principe d'Humanité de la Croix-Rouge. Comme l'a dit Jean Pictet: «Pour que la Croix-Rouge puisse accomplir sa mission, il faut qu'elle inspire les dévouements, qu'elle suscite des vocations.»

Le mouvement de la Croix-Rouge n'a pas échappé aux changements intervenus dans la nature et les méthodes du travail volontaire. Si la Croix-Rouge a joué et continue à jouer un rôle de pionnier dans le domaine social, si elle élargit les champs d'action des services étatiques ou comble les lacunes tout en apportant la note humaine et impartiale dans chacune de ses activités, le mouvement tend désormais, et au premier chef, à favoriser la participation pleine et libre de l'individu et des groupes à la réalisation du développement. Et par ce mot, il ne faut pas

seulement entendre le développement socio-économique, mais aussi le développement de la personne humaine, son épanouissement et l'établissement d'une meilleure qualité de la vie.

Comment cela se traduit-il dans les faits? Qu'il s'agisse de pays développés ou moins développés, le développement des activités des Sociétés nationales doit être dans la ligne du plan national de développement de leurs pays respectifs. Et l'approche globale, par chaque pays, de sa propre planification en vue du développement, implique une action synchronisée entre les autorités publiques et les diverses agences volontaires.

L'option fondamentale de la Croix-Rouge est donc d'intéresser les volontaires au développement de leur propre pays et de leur confier ces tâches appropriées afin d'éveiller chez eux le sens de la responsabilité.

Le grand défi lancé au travail volontaire dans la Croix-Rouge est de devoir assurer une action continue et non plus sporadique. Il ne s'agit plus tant d'intervenir lorsqu'une catastrophe se produit que d'assurer une action préventive: la collectivité sera considérée comme un tout et les tâches comme une activité créatrice et positive, afin d'ouvrir les possibilités en vue d'une vie meilleure.

Cela ne signifie pas que la Croix-Rouge doive se retirer des programmes de premier secours, de transfusion sanguine, de sécurité, etc.; au contraire, même dans ces domaines, il faut accorder plus d'importance à l'aspect préventif, comme l'a réaffirmé la récente Conférence internationale de la Croix-Rouge à Bucarest.

Certes, le rôle de pionnier de l'organisation exige une réévaluation difficile dans certains cas et l'abandon de certaines activités traditionnelles, lorsque les responsabilités fondamentales concernant les éléments indispensables à la vie sont reprises - dans la pratique également – par les autorités. Ce processus permet toutefois de libérer des forces, en vue du travail de pionnier rendu nécessaire dans certains domaines par le changement rapide que nous avons provoqué nous-mêmes. Les nouveaux ghettos, les banlieues sinistres, les pays défavorisés manquant de cadres - tous ont besoin que des institutions comme la Croix-Rouge fassent à nouveau œuvre de pionniers.



L'œuvre de secours volontaire constitue un capital moral, une possibilité pour beaucoup dans un univers dur et anonyme d'apporter une assistance fraternelle. Ici des jeunes gens, dans le cadre de l'opération «Sieben» à Zurich, font le grand ménage de printemps en faveur de personnes âgées et handicapées.

J.-G. Lossier, Le Service de la Croix-Rouge, Revue internationale de la Croix-Rouge, marsavril 1978, p. 67–74.

Les nouveaux aspects de la prolongation de la vie nous forcent à innover dans notre travail auprès des personnes âgées, des handicapés de tout genre, ainsi que des malades mentaux. des anciens prisonniers et des toxicomanes. Un nombre de plus en plus grand d'organisations volontaires trouveront ici de nouvelles tâches, avec du personnel formé en vue du travail de rééducation qu'il peut accomplir. Ces tâches seront de plus en plus variées et hardies. Nous avons vu déjà des volontaires dûment instruits s'acquitter, à l'intérieur et à l'extérieur d'institutions, de tâches que personne ne leur aurait confiées auparavant.

Un aspect particulier du travail d'action sociale de la Croix-Rouge consiste à faire des efforts plus systématiques pour venir en aide non seulement aux victimes de catastrophes politiques, comme les réfugiés, etc., mais au nombre énorme d'ouvriers étrangers se trouvant dans les pays industrialisés. Les problèmes d'intégration sont loin d'être résolus et l'hostilité à l'égard des étrangers, même de ceux qui sont appelés à répondre à la demande de main-d'œuvre, ajoute une nouvelle difficulté aux problèmes d'ordre international.

Il convient aussi de souligner l'importance du travail volontaire pour la jeunesse, il constitue un excellent moyen d'éducation et d'enseignement de la solidarité et du sentiment d'humanité. Encore convient-il de considérer les jeunes comme des partenaires véritables aux niveaux de la prise de décision, de l'exécution et de l'éducation.

b) A nouvelles tâches, nouveaux problèmes.

A nouvelles tâches, nouveaux problèmes. Le programme de développement Croix-Rouge de la Ligue s'emploie à les résoudre dans deux voies parallèles; créér et développer des Sociétés nationales fortes, structurées, dotées de programmes d'activité planifiés et répondant aux besoins des communautés; recruter des volontaires qui constituent l'ossature de ces Sociétés nationales au sein même du pays et les former aux tâches les plus diverses.

Mais, un mouvement universel comme la Croix-Rouge doit être conscient que tous ses membres ne présentent pas le même degré de développement et ce qui est innovation pour

l'un est routine pour l'autre, d'où la nécessité d'adapter les programmes et les méthodes de façon souple aux diverses situations, mais aussi le risque de faire des choix subjectifs.

Agir sur le plan international et aider les volontaires à contribuer au développement de leur pays, c'est reconnaître la spécificité de chaque pays, de chaque région, c'est respecter les coutumes et les croyances de chaque communauté; ce qui interdit à la Croix-Rouge le recours à un modèletype qui serait imposé, mais lui dicte une approche décentralisée: le développement, l'aide et la formation doivent être adaptés à la partie du monde à laquelle ils sont destinés et doivent être dirigés par des autochtones de hautes compétences. Ces raisons ont été à l'origine des Instituts régionaux de formation de cadres, que la Ligue a organisés sur tous les continents ces dernières années.

Il ne s'agit plus en effet de présenter des programmes qui ne constituent pas des priorités aux yeux de ceux qui en bénéficient, ni même de recourir à des volontaires extérieurs pour assumer la responsabilité de programmes d'activité dans un pays donné. L'innovation en la matière est d'intéresser les volontaires à leur propre développement, ce qui représente pour bien des pays un effort important et impose au volontaire une formation polyvalente de base, avant que la spécialisation n'intervienne.

L'immense effort produit par les Sociétés nationales et par la Ligue est à la mesure de leurs objectifs, à savoir être des «activistes», de véritables groupes de pression pour améliorer le bien-être des communautés, avec l'exigence de s'adapter sans cesse aux changements et aux besoins. Et sur ce plan, la Croix-Rouge possède un grand atout, l'élément humain dans lequel elle s'incarne.

Il n'est pas possible de prodiguer une assistance sur le plan pratique, de faire œuvre de pionnier dans l'action sociale, si ce ne sont pas des hommes et des femmes, les volontaires qui s'en chargent, des hommes et des femmes qui croient en l'opportunité de leur action, qui croient dans les valeurs humaines et qui sont convaincus que chacun a le droit de venir en aide à ses semblables, même s'il ne disposent pour cela que de moyens très modestes.